



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1480

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1480**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. La FNCCR regroupe principalement les collectivités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement. Ces collectivités sont constituées de Villes, de Communautés urbaines, de Métropoles ou de Syndicats dont certains à cadre départemental. La gestion du service public est assurée soit par des entreprises délégataires (concession, affermage, parfois régie intéressée), soit en régie (parfois avec des marchés d'exploitation conclus avec des entreprises). La FNCCR compte plus de 350 collectivités adhérentes au titre de ses activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; elles représentent environ 32 millions d'habitants.

La FNCCR accompagne ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées. Elle exprime le point de vue collectif de ses adhérents, notamment lors de la préparation des textes législatifs et réglementaires et dans le cadre de négociations à caractère national avec des entreprises délégataires.

II - Compte-rendu des actions réalisées

Par délibération n° 2011-2587 du 21 novembre 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention de participation à l'opération d'analyse comparative des services de l'eau et des services d'assainissement collectif pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

Par délibération n° 2015-0453 du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé l'attribution à la FNCCR sur 2015 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, au titre de l'analyse comparative 2014.

Au cours des dernières années de déroulement de l'analyse comparative auxquelles la Métropole a participé, le groupe de pilotage, constitué de la FNCCR et des collectivités participantes, a fait évoluer significativement la démarche sur plusieurs aspects :

- déploiement d'un outil de saisie et d'analyse en ligne des données, apportant ergonomie, sécurité et efficacité dans le traitement des informations fournies par les collectivités,
- réalisation de supports de restitution des résultats individuels aux collectivités sous un format directement réutilisable pour des présentations au sein de la collectivité – services et élus,
- formation de groupes d'échanges sur les résultats de l'analyse comparative par grande famille de collectivités (à dominante urbaine, rurale ou intermédiaire),
- calcul des évolutions pluriannuelles 2009 – 2014 sur les principaux indicateurs de performance,
- mise en œuvre de nouveaux indicateurs de contexte et de performance permettant de préciser les différences observées entre collectivités.

Le bilan est donc positif et permet à la Métropole de se positionner par rapport à des collectivités de même ampleur.

III - Programme d'actions sur les années 2015 à 2019

L'analyse comparative portera :

- sur 5 aspects de l'activité des services d'eau potable : la gestion patrimoniale, la qualité du service à l'utilisateur, la gestion et la ressource en eau, les aspects économiques et financiers, et les aspects sociaux,
- sur 4 aspects de l'activité des services assainissement collectif : la gestion patrimoniale, la qualité du service à l'utilisateur, l'efficacité de la collecte et du traitement, les aspects économiques et financiers,
- sur l'activité des services publics d'assainissement non collectif : les thématiques seront définies ultérieurement par un groupe de réflexion intégrant des participants à l'analyse comparative.

Au vu du bilan positif sur les années précédentes et du programme d'actions décrit ci-dessus, il est donc proposé au Conseil de la Métropole de reconduire, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, sa participation à l'opération d'analyse comparative des services de l'eau et des services d'assainissement collectif pour les données 2015 à 2019.

La convention précise notamment le champ de l'analyse, les modalités de versement de la subvention d'un montant global de 3 800 € (pour l'eau et l'assainissement), ainsi que les engagements réciproques des parties ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la reconduction de la participation de la Métropole de Lyon à l'opération d'analyse comparative des services de l'eau et des services d'assainissement collectif pour les données des années 2015 à 2019,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 800 € à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre du projet de réalisation de l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement à verser en 2016,
- c) - la convention pluriannuelle pour les années 2015 à 2019 à passer entre la Métropole et la FNCCR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196 à hauteur de 1 900 € et au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 2P19O2185 à hauteur de 1 900 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.